

## AVIS AU PUBLIC

**Projet d'aménagement particulier « Quartier existant » de la  
Commune de Garnich**

La délibération du Conseil Communal du 7 juillet 2021, relative à l'approbation du projet d'aménagement particulier « Quartier existant » de la commune de Garnich, a été approuvée par Madame la Ministre de l'Intérieur en date du 27 septembre 2021, référence 18751/5C (PAG 5C/006/2019).

Le projet est déposé aux bureaux du service technique, où le public pourra en prendre connaissance.

Garnich, le 13 octobre 2021

Pour le collège des bourgmestre et échevins:

La secrétaire,



Le président,

